

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 29 mars 2011

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) M. BARRON, Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAIVE, M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

Membres excusés représentés : (1) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme REVEL (représentée par Mme BERNARD).

Membre absent (1) : Mme LECOMTE LE GRAND

Date de convocation : 22 mars 2011

Délibération n° : 17-2011

Objet : CRESUS Bourgogne – renouvellement de la convention de partenariat

Depuis 2006, le CCAS de la Ville de Dijon et l'association CRÉSUS Bourgogne ont mis en place un partenariat pour accompagner les personnes en situation de sur-endettement.

La situation des personnes sur-endettées est toujours aussi préoccupante d'autant que la crise économique est un facteur aggravant.

L'action menée par l'association reste un soutien fort à la fois pour le public et pour les travailleurs sociaux.

Après son aval, le CCAS de la Ville de Dijon versera la somme de 150 € par dossier pris en charge par l'association CRÉSUS Bourgogne.

Afin de poursuivre la collaboration engagée avec l'association CRÉSUS Bourgogne, la convention de partenariat avec cette association a été reconduite jusqu'en 2010.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration :

- approuvent le projet de renouvellement de la convention de partenariat avec l'association CRÉSUS Bourgogne pour l'année 2011,
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention définitive et tous les actes à intervenir pour son exécution.

- décident la continuité du financement des prestations à hauteur de 150 € par dossier pris en charge après l'aval du CCAS, et qu'il soit inscrit sur les crédits ouverts au budget du CCAS.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DISH : 1

DRPA : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,



Francis OUDOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 7 AVR. 2011



PUBLIÉ LE 30 MARS 2011